

# Guide des parents et tuteurs

Camp de jour de Sainte-Agathe-des-Monts

**ÉTÉ 2026**

Rencontre d'information  
Mercredi 10 juin



**CAMP DES MONTS**



# Bienvenue !



## Camp de jour de Sainte-Agathe-des-Monts

Le guide du parent se veut un outil de référence pour assurer un déroulement agréable du camp de jour. Nous vous invitons à le garder et à le consulter au besoin. Il regroupe une mine d'informations pertinentes. De plus, vous recevrez chaque semaine une programmation détaillée et un bulletin d'informations par courriel ou via Facebook.

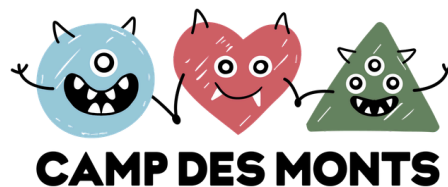
## Mission du camp de jour

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est fière d'offrir un camp de jour où les enfants de 4 à 12 ans peuvent s'amuser, découvrir et apprendre dans un environnement de qualité sécuritaire et stimulant. Nous avons aussi à cœur l'inclusion de chaque enfant en mettant en place des accommodements pour répondre aux besoins particuliers et assurer à tous une expérience enrichissante.

## Objectifs

- Offrir une programmation d'activités sportives, artistiques, récréatives et éducatives enrichissantes, où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages ;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et à l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Permettre aux enfants de s'impliquer dans la vie de groupe et de découvrir leur milieu.

**Nouveau logo !**



Le camp de jour de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se renouvelle et adopte une nouvelle identité : le Camp des Monts. Son nouveau logo met en valeur les éléments de la ville et les valeurs du camp, tout en représentant les programmes offerts cet été.

## Les différents programmes offerts



### Programme Lac et découverte

Ce programme, offert à tous, propose une programmation variée qui permet aux enfants de vivre plusieurs activités stimulantes.

### Programme Montagne et aventure

Ce programme, offert aux jeunes de 9 ans et plus, propose une programmation axée sur des activités sportives pour ceux qui aiment bouger.



### Programme Mini-Monts

Ce programme s'adresse aux plus jeunes campeurs ayant terminé la maternelle durant l'année scolaire précédant l'été (4 à 6 ans) et propose des installations, des activités et un encadrement adaptés à leurs besoins.



## Rencontre d'information | mercredi 10 juin

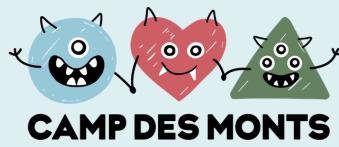
L'équipe de responsables du camp de jour aura le plaisir de vous accueillir pour une rencontre d'information à la **Place Lagny**, le mercredi 10 juin.

**Les chandails des enfants seront remis lors de cette soirée.**



4 à 8 ans	9 à 12 ans
18h30	19h30

\*Si vous avez plus d'un enfant et des groupes d'âge différents, priorisez la rencontre adressée aux plus jeunes.



ÉTÉ 2026

↓ POUR NOUS CONTACTER ↓



Pour rejoindre la responsable :  
**campdejour@vsadm.ca**



Pour toutes demandes au niveau de  
l'accompagnement, des besoins particuliers et  
des suivis comportementaux :

**accompagnement@vsadm.ca**



Pour toute urgence ou pour rejoindre  
rapidement la responsable:

**(819) 321-7173**



Pour rejoindre le service des loisirs :  
**loisirs@vsadm.ca**



**SUIVEZ-NOUS**

SUR FACEBOOK

Camp de jour VSADM - Été 2026 (page parentale)



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (4 À 6 ANS)

## Pavillon Mini-Monts

Les jeunes âgés de 4 à 6 ans ayant fréquenté la maternelle sont accueillis au Relais des Sables, situé directement sur la plage Major. Ce site, spécialement aménagé pour eux, propose une programmation adaptée à leurs besoins.

**\*Tous les enfants nés après le 1er octobre 2019 seront donc localisés au Relais des Sables.**

## Horaire et fonctionnement

L'horaire et le fonctionnement général de ce deuxième site sont similaires à ceux du site principal. La programmation et les activités proposées y seront également similaires, tout en restant adaptées à leurs besoins et intérêts.

**\*De plus amples détails seront présentés lors de la soirée d'information.**



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (7 À 12 ANS)

## Horaire et fonctionnement du camp de jour

Le camp de jour a lieu de 9 h à 16 h. Les arrivées et les départs se font à la Polyvalente des Monts, par la porte 9. Les parents peuvent se stationner dans le stationnement réservé au personnel, au bout de la rue Légaré. Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner leur enfant à l'arrivée et au départ afin que le responsable du service de garde enregistre sa présence.

**\*À noter que le camp de jour de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se dégage de toute responsabilités advenant le cas où vous déposeriez votre enfant avant l'heure d'ouverture.**



## Programmation

La programmation hebdomadaire permet aux enfants de découvrir une variété d'activités artistiques, sportives et récréatives. Chaque semaine, une activité spéciale ou une sortie est organisée.

Le camp de jour privilégie les activités en plein air afin de maximiser le temps passé dehors.

## Exemple de semaine type

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7H30 À 9H	Service de garde					
9H	Rassemblement du matin					
9H À 12H	Activités de groupe préparées par les animateurs	Activité spéciale		Jeudis des tout-petits	Thématique de la semaine	
12H À 13H	Dîner			Dîner		
13H À 16H	Activités et jeux			Activités et jeux		
16H	Rassemblement du soir					
16H À 18H	Service de garde					

*Veuillez noter que cet horaire est abrégé et fourni à titre indicatif. Il peut varier en fonction des groupes, de l'âge des enfants et de d'autres conditions.*

# Arrivées et départs

## Arrivée

À son arrivée, un animateur prend la présence de l'enfant. Dès lors, l'équipe du camp en assure la responsabilité. Si vous arrivez avec votre enfant après 9 h, il vous revient de trouver son groupe afin de le confier à son animateur.

## Départ

Si vous venez chercher votre enfant avant 16h, vous avez la responsabilité de trouver le groupe de l'enfant afin de le récupérer.

Lors de l'inscription, vous avez fourni un code de sécurité pour récupérer votre enfant. Au départ, une personne autorisée doit rencontrer le responsable du service de garde ou l'animateur de l'enfant et fournir ce code. Chaque jour, une pièce d'identité avec photo pourrait aussi être demandée pour assurer la sécurité des enfants.



### Politique des départs sécuritaires

Sans code, une pièce d'identité sera exigée et les parents seront contactés. Sans confirmation, l'enfant ne pourra pas partir, même s'il connaît la personne.

\*Un retard entraîne des frais de 1 \$ par minute.



## Quoi apporter au camp

- **Sac à dos**
- **Maillot de bain et serviette**  
Pour jeux d'eau et plage
- **Crème solaire**
- **Dîner froid avec sachet réfrigérant**  
Sans noix ou arachides 
- **Deux collations (au minimum)**
- **Bouteille d'eau réutilisable**
- **Casquette ou chapeau**
- **Souliers adéquats**  
Souliers fermés et attachés au talon. Les sandales de type « gougounes » ne sont pas autorisées. 
- **Vêtements de pluie**

### **Identification du matériel**

Identifiez bien le matériel et les vêtements des enfants. Le camp n'est pas responsable des pertes ou vols. Les objets non réclamés seront donnés à des organismes de bienfaisance à la fin août.

VALMÉDIA



# SORTIES À LA PLAGE

## Informations générales

Les enfants auront la chance de profiter de la magnifique plage Tessier ou de la plage Major lors de certaines journées cet été.

Pour les plus jeunes (Mini-Monts), la plage Major sera accessible directement à partir du site.

## Vestes de flottaison (VFI)

Lors de l'inscription, vous avez mentionné si l'enfant doit porter une veste de flottaison ou non. Si l'enfant doit porter une veste, elle sera fournie par le camp de jour pour s'assurer qu'elle respecte les normes.

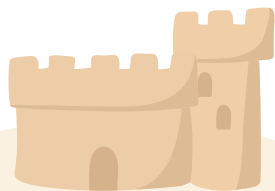


**Le camp de jour se réserve le droit d'imposer le port du VFI aux enfants et/ou de refuser l'accès à l'eau aux enfants qui ne respectent pas les consignes de sécurité.**

## Bracelets



Par mesure de sécurité, si un enfant doit porter un VFI, un bracelet lui sera remis en début de semaine. Le contrôle du port du VFI sera ainsi mieux assuré. Nous vous demandons de bien vouloir collaborer en veillant à ce que **le bracelet reste au poignet de l'enfant pendant toute la semaine.**



# ACTIVITÉS SPÉCIALES ET SORTIES

Une activité spéciale est organisée chaque semaine, soit au camp, soit à l'extérieur. Il est important d'arriver avant l'heure de départ les jours de sortie pour ne pas le manquer.

Pour des raisons de sécurité, le port du chandail du camp est obligatoire lors des sorties extérieures.

En cas de mauvais temps, une décision sera prise tôt le matin pour annuler, reporter ou maintenir la sortie. Le bien-être des enfants reste notre priorité.

Pour consulter le calendrier des activités spéciales et des sorties, veuillez scanner le code QR ci-dessous.



## MALADIES ET MÉDICAMENTS

### Maladie

Les enfants présentant les symptômes suivants sont priés de rester à la maison. Si un enfant est présent au camp et que son état de santé se détériore au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

- **Fièvre**
- **Diarrhée**
- **Vomissements**
- **Éruption cutanée non diagnostiquée**
- **Maladie infectieuse**
- **Présence de parasites (poux)**

### Allergies

Un enfant ayant des allergies nécessitant un auto-injecteur (EpiPen) doit toujours l'avoir sur lui. En cas d'oubli, il ne pourra pas intégrer le groupe tant que le parent n'aura pas apporté l'auto-injecteur.

### Médicaments

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de nous informer de toute prise de médicament ne pouvant être effectuée à la maison, afin que nous prenions les mesures nécessaires pour l'administrer comme prescrit.

Si des renseignements concernant l'enfant inscrit changent durant l'été, merci de nous les communiquer rapidement.

# ACCOMPAGNEMENT



Au camp de jour de Sainte-Agathe-des-Monts, nous nous engageons à accommoder tous les enfants. Chaque année, plusieurs accompagnateurs sont embauchés pour répondre aux besoins spécifiques et adapter les activités.

Si vous pensez que votre enfant a besoin d'un accompagnement, contactez-nous à [accompagnement@vsadm.ca](mailto:accompagnement@vsadm.ca). Nous analyserons votre demande et vous proposerons un plan d'accommodement personnalisé.

Pour garantir la disponibilité du personnel et offrir la meilleure expérience possible, nous vous recommandons de faire la demande dès l'inscription.



## SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS

Le camp de jour de Sainte-Agathe-des-Monts utilise un système de gestion des comportements basé sur les valeurs de respect, entraide et participation. Bien que les renforcements verbaux soient privilégiés, deux autres types de renforcements sont également utilisés.



**Respect**



**Entraide**



**Participation**

### Les cartes « Moni »

Les cartes « Moni » sont utilisées pour encourager les enfants qui dépassent les attentes, réalisent de grandes améliorations, ont un comportement exemplaire, offrent leur aide spontanément ou reflètent les valeurs du camp au quotidien. Ces cartes sont remises de manière aléatoire par les animateurs du camp de jour.

### Certificats

Les certificats « Champion.ne de la semaine » sont remis chaque vendredi aux enfants s'étant démarqués en fonction de l'objectif de la semaine.

Pour connaître les objectifs, référez-vous à la page Facebook du camp.



## Informations générales

Un code de vie est mis en place pour garantir la sécurité des enfants participants aux activités du camp de jour.

Ce code a pour objectif de favoriser un environnement sain, sécuritaire et harmonieux, en intervenant de manière équitable auprès de chaque enfant. Il repose sur trois grandes valeurs : le respect, l'entraide et la participation.

La collaboration des parents est essentielle pour appliquer ces règles et atteindre cet objectif commun. Ensemble, nous créons un climat favorable au bien-être de tous les participants.

Dans le cas où un enfant adopte un comportement jugé inacceptable, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se réserve le droit de l'exclure d'une activité, de le suspendre ou même de l'expulser.

## Les droits des jeunes du camp de jour

- **J'ai le droit au respect** : J'ai droit d'être traité avec respect, sans harcèlement ni discrimination.
- **J'ai le droit d'être écouté** : Je peux donner mon avis, poser des questions et exprimer mes besoins.
- **J'ai le droit à un environnement sain et sécuritaire** : J'ai droit de me sentir en sécurité, physiquement et émotionnellement, à tout moment.
- **J'ai le droit au plaisir** : Je peux participer librement à plusieurs activités amusantes.

## Engagement du parent ou du tuteur

Lorsqu'un parent ou tuteur ou responsable inscrit son ou ses enfant(s) aux activités du camp de jour, il s'engage à :

- Informer le responsable du camp de jour de tout élément important pour garantir la sécurité de l'enfant et assurer le bon fonctionnement de son groupe.
- Prendre connaissance du Code de vie, l'accepter et l'expliquer à son enfant.
- Maintenir une communication ouverte avec les responsables du camp en cas de changement important dans la situation de l'enfant (modifications du contact d'urgence, changements de situation familiale, etc.).
- Rester informé des informations importantes concernant le camp en consultant régulièrement les communications via Facebook, courriel ou le site web.
- Venir chercher son enfant ou, le cas échéant, ne plus l'amener au camp dans les situations suivantes :
  - Si l'enfant est malade et ne peut participer aux activités.
  - Si l'enfant perturbe son groupe ou a des problèmes de comportement.
  - Si l'enfant présente un problème de santé publique (poux, maladie contagieuse, etc.).
  - Si l'enfant est suspendu ou expulsé selon le Code de vie.

## Règlements du camp de jour

Voici un tableau des règlements en place selon les différents lieux fréquentés par le camp de jour.

Aires de vie/valeurs	Salles intérieures	Plateaux extérieurs	Déplacements	Toilettes	Plages	Sorties
<b>Respect</b>	Je parle à voix basse.  Je garde le matériel et l'environnement propre.  Je respecte les règles du jeu.	Je respecte l'aire de jeu indiquée.  Je garde le matériel et l'environnement propre.  Je respecte les règles du jeu.	Je marche sur le trottoir.  Je garde l'environnement propre.	Je respecte mon intimité et celle des autres.  Je garde les lieux propres.  Je parle à voix basse.	Je respecte l'aire de jeu indiquée.  Je garde le matériel et l'environnement propre.  Je respecte les autres usagers présents.	Je parle à voix basse dans l'autobus.  Je garde le matériel et l'environnement propre.  Je respecte les règles de l'endroit visité.  Je reste assis dans l'autobus.
<b>Participation</b>	J'adopte une attitude positive.  Je participe activement aux activités proposées.	J'adopte une attitude positive.  Je participe activement aux activités proposées.	Je me déplace activement, au rythme du groupe.  Je chante les chansons proposées.	J'utilise les toilettes de manière adéquate.	J'adopte une attitude positive.  Je me rends rapidement aux rassemblements.	J'adopte une attitude positive.  Je participe activement aux activités proposées. Je suis attentif aux consignes et suis le groupe.
<b>Entraide</b>	J'encourage les autres.  J'aide ceux qui en ont besoin.	J'encourage les autres.  J'aide ceux qui en ont besoin.	J'attends ceux qui sont derrière.	Je suis autonome.	J'aide ceux qui en ont besoin.  J'aide à ramasser le matériel utilisé.	J'encourage les autres.  J'aide ceux qui en ont besoin.

## ÉCHELLE DES INTERVENTIONS

Les étapes de cette échelle peuvent être franchies plus rapidement selon les besoins de l'enfant et la situation.



## Manquements aux comportements attendus et sanctions

En cas de non-respect des règlements ou de manquements aux comportements attendus, des interventions et avertissements verbaux seront d'abord donnés. L'enfant devra également poser un geste réparateur et présenter des excuses aux personnes concernées.

Si nécessaire, des billets seront émis, comptabilisés et envoyés aux tuteurs pour qu'ils en prennent connaissance.



### Billet jaune

Lorsqu'un enfant enfreint les règles du camp malgré plusieurs avertissements, il reçoit un billet jaune après une rencontre avec un responsable.

Ce billet informe le tuteur des **comportements problématiques** et des interventions menées au camp. Il doit être signé et un suivi doit être effectué à la maison.



### Billet orange

Le billet orange sert de deuxième avertissement suite à un comportement répréhensible ou comme premier avertissement pour un **comportement grave** (manquer de respect à un adulte, lancer des objets dangereux, ne pas respecter l'intimité des autres, s'enfuir pour éviter une intervention, etc.).

Un suivi à la maison est nécessaire pour soutenir le changement de comportement et assurer une amélioration.



### Billet rouge

Le billet rouge sert de troisième avertissement à la suite d'un comportement répréhensible ou comme premier avertissement pour un **comportement répréhensible très grave** (geste de violence, vol, intimidation, menaces, etc.).

Dans tous les cas, **l'enfant sera suspendu**, en interne ou externe, pour une durée déterminée par le responsable du camp, en fonction de la situation, **ou pourra être expulsé**.

## Expulsion immédiate

- Aucune forme de violence ou d'intimidation (bagarre, menaces, insultes, langage vulgaire, gestes dangereux, etc.) ne sera tolérée.
- En cas de consommation ou de vente d'alcool ou de drogues, l'expulsion sera immédiate.
- Si la sécurité, la santé ou l'intégrité d'un enfant ou d'un employé est menacée, l'expulsion sera immédiate et irrévocable.
- Les tuteurs doivent adopter un comportement respectueux envers le personnel et les autres enfants, sous peine d'expulsion de leur(s) enfant(s).

## **Politique d'inscription, d'annulation et clause de non-responsabilité**

Sur présentation des pièces justificatives (ex : billet du médecin), un remboursement de 80 % du montant de l'inscription sera effectué si l'annulation survient avant 10 jours ouvrables de la date de début de la semaine inscrite. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation a lieu à l'intérieur de 10 jours ouvrables de la date de début de la semaine inscrite.**

Si vous souhaitez ajouter des semaines de camp ou modifier les semaines auxquelles votre enfant est inscrit après la période d'inscription, et si des places demeurent disponibles, nous exigeons un délai d'au moins **10 jours ouvrables avant le lundi de la semaine de camp souhaitée**. Après ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

En cas de problème de comportement ou de manquements graves et fréquents aux règlements du camp, le personnel se réserve le droit de renvoyer l'enfant concerné. Dans ce cas, 80 % du montant payé lors de l'inscription pourra être remboursé au prorata des semaines restantes. La semaine en cours n'est pas remboursée.

La politique d'annulation est mise en place afin de minimiser les répercussions auprès du personnel et des utilisateurs du camp de jour. Cette méthode de travail a pour but de structurer et prévoir le bon nombre de moniteurs requis par semaine, ainsi que de bien planifier les sorties en fonction du nombre d'inscriptions par groupe d'âge.

### **Aucun remboursement ne sera effectué pour les situations suivantes :**

- Enfant malade
- Volonté de l'enfant de quitter le camp
- Sur directive de la Direction de la santé publique

**La Politique de remboursement est édictée dans le Règlement numéro 2022-M-328 sur la tarification des services municipaux, lequel a préséance sur le présent Guide.**

## **Relevé 24 pour fin d'impôts**

Il est de votre responsabilité de vous assurer de désigner la personne à qui sera émis le relevé 24 ainsi que de fournir son numéro d'assurance sociale. Vous pouvez désigner cette personne et inscrire son numéro d'assurance sociale dans « Mon dossier » sur Sport-Plus / Reçus d'impôts.

Afin de préserver la confidentialité du numéro d'assurance sociale, il est inscrit 999 999 999. **Vous devez compléter ces informations avant le 15 décembre de l'année en cours.**

Votre relevé 24 sera accessible via votre compte en ligne Sport-Plus. Il ne sera pas envoyé par la poste. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du service.



# **CAMP DES MONTS**

**Camp de jour de Sainte-Agathe-des-Monts**

Mai 2026